

La lettre du département Accompagnement des Entreprises
sur l'actualité du soutien à l'emploi et à l'économie

N°27

Octobre 2023

MESURES DE SOUTIEN A L'EMPLOI ET A L'ACTIVITE ECONOMIQUE

TRANSITION NUMERIQUE ET SOBRIETE ENERGETIQUE

AAP « Tech4Transition » : financé via la convention-cadre nationale de revitalisation **Etat-SFR**, l'appel à projets « Tech4Transition » soutient financièrement des start-ups ou PME/PMI de moins de 250 salariés situées sur le territoire national, qui proposent des **projets numériques innovants** et qui permettent aux entreprises et/ou aux particuliers **de réduire leur empreinte énergétique**.

La date limite de dépôt des projets est fixée au **1^{er} février 2024**.

[En savoir plus](#)  [tech4transition\(sfr.com\)](https://tech4transition.sfr.com)

ACCESSIBILITE

Fonds Accessibilité : commerces, hôtels, cafés, restaurants, agences bancaires, commerces alimentaires, etc., avec une enveloppe de 300 millions d'euros sur 5 ans, **l'État vous aide à financer vos dépenses de mise en accessibilité jusqu'en 2028** ! Le montant de l'aide s'élève à 50 % des dépenses engagées pour ces travaux, et ce, dans une limite de 20.000 €. La plateforme pour déposer un dossier pour obtenir l'aide sera disponible **à partir du 2 novembre 2023**.

[En savoir plus](#)  [Fonds accessibilité | economie.gouv.fr](https://fondsaccessibilite.economie.gouv.fr)

ACCOMPAGNEMENT/FORMATION

RESSOURCES HUMAINES

Services d'appui RH : la **DRIETS IDF-UD94** renouvelle son dispositif d'appui RH de premier niveau pour les petites entreprises du département. Actif depuis 2017, ce dispositif porté en Val-de-Marne par **la CCI, la CMA et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre**, consiste en une information personnalisée, en proximité et entièrement prise en charge pour apporter une première réponse et orienter vers l'interlocuteur et/ou les dispositifs pertinents. **Recrutement, droit du travail, gestion du personnel, conditions de travail, formation...** de nombreux sujets RH peuvent être abordés.



[En savoir plus](#)  [Les Services d'Appui aux Ressources Humaines - Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DRIETS\) \(drieets.gouv.fr\)](https://drieets.gouv.fr)

DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Entrepreneur#Leader : comment faire avancer votre projet de création ou de reprise d'entreprise ? Comment trouver des financements pour démarrer votre projet ? Comment accélérer le développement de votre jeune entreprise ? Pour accompagner les entrepreneurs dans la création ou la reprise d'une entreprise, la **Région Île-de-France** a mis en place un dispositif porté par un **réseau de partenaires-experts**. Venez les rencontrer lors de webinaires départementaux.

Dans le Val de Marne, le webinaire aura lieu **mardi 5 décembre à 10h**.

En savoir plus ➡ [Entrepreneur #Leader : 3 étapes pour faciliter la création/reprise d'entreprise | Région Île-de-France \(iledefrance.fr\)](https://iledefrance.fr/entrepreneur-leader)

Pour s'inscrire ➡ s.region.iledefrance.fr/6314/www/0001cc00327ff43a.html

SECURITE NUMERIQUE

Sécurité des données : phishing, vols de mots de passe, logiciels malveillants, faux sites Internet, faux réseaux Wi-Fi... Les techniques sont nombreuses pour attaquer vos données professionnelles. Consultez les **6 méthodes de piratage** les plus courantes et **apprenez à les déjouer** !

En savoir plus ➡ [Sécurité de vos données : comment vous protéger des méthodes de piratage ? | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr/numerique)

Collecte des données : outil permettant la mesure du temps de travail, contrôle des courriels et des historiques de recherche, questions d'ordre privé... En tant qu'employeur, vous pouvez être amené à recueillir des informations sur vos salariés mais **la collecte de ces données est strictement encadrée**. Voici les règles à respecter.

Voir les règles ➡ [Collecte des données des salariés : quelles sont les règles ? | economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr/numerique)

AUTRES INFORMATIONS

EVENEMENTS

Semaine de l'Industrie 2023 : du 27 novembre au 3 décembre 2023, des milliers d'événements seront organisés partout en France, à destination des **collégiens, lycéens, apprentis et demandeurs d'emploi**. La dernière édition a rassemblé plus d'1,8 million de participants, autour de 4 737 événements labellisés.

Visites d'entreprises, escape game, forums des métiers... L'intérêt de la Semaine de l'industrie est de promouvoir les parcours et les métiers, de mettre en lumière la richesse et la diversité du tissu industriel. L'occasion aussi de casser les clichés et de montrer que l'industrie innove pour réussir sa



transition écologique et numérique et que les femmes y ont toute leur place ! Comment sont fabriqués nos objets du quotidien, comment on produit de l'électricité, comment travailler dans l'aéronautique ou le numérique ? La Semaine de l'industrie offre l'occasion aux collégiens et lycéens de découvrir, de façon ludique, des métiers attractifs et surprenants, de changer leur regard sur l'industrie et, de susciter des vocations en montrant que l'industrie offre des carrières passionnantes, stables, formatrices et en moyenne mieux rémunérées que dans les autres secteurs. Pour les entreprises mobilisées, c'est aussi une **opportunité de recruter des futurs talents** !

Vous avez **jusqu'au 20 novembre** pour labelliser votre événement, via le formulaire en ligne.

[En savoir plus](#)



[Feu vert pour la labellisation de vos événements ! | Semaine de l'industrie \(semaine-industrie.gouv.fr\)](#)

« **Les Rendez-Vous de l'entrepreneuriat et de l'évolution professionnelle** » : entrepreneurs, débutants ou aguerris, porteurs d'idées innovantes, cet évènement organisé par **Orly International** s'adresse à tous ceux qui souhaitent se lancer dans la création de leur entreprise ou la développer. Au programme : des rencontres avec des experts de la création d'entreprise et d'autres entrepreneurs, des conférences et des ateliers.



Judi 16 novembre 2023 de 9h à 16h – Maison de l'Environnement et du Développement durable de l'aéroport de Paris-Orly, à Athis-Mons

[En savoir plus](#)



[Rendez-Vous de L'entrepreneuriat d'Orly Paris® - Orly Paris](#)

APPRENTISSAGE

Coopération avec les lycées professionnels : dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, la ministre déléguée Carole Grandjean a initié une nouvelle alliance entre le lycée professionnel et l'entreprise. De la découverte des métiers à la transformation des formations, **les possibilités de partenariats sont nombreuses** et permettront aux entreprises d'attirer de nouveaux talents et **ainsi de répondre à leurs besoins en compétences**.

[Découvrez les actions](#)



[Entreprises : comment mieux coopérer avec les lycées professionnels ? - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

SOLTÉA, la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage : SOLTÉA est la plateforme en ligne dédiée aux employeurs redevables du solde de la **taxe d'apprentissage** et aux établissements habilités à le percevoir. Le portail d'information à destination du public a ouvert fin janvier 2023. Les employeurs et établissements habilités peuvent s'y connecter chaque année en fonction d'un calendrier fixé par arrêté. Il est désormais possible de s'y connecter au titre de la **campagne 2023**.

[En savoir plus](#)



[SOLTÉA : la plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

RISQUES PROFESSIONNELS

Prévention des accidents du travail pour les jeunes et nouveaux embauchés : les jeunes, mineurs comme majeurs, qui font leurs premiers pas en entreprise sont davantage exposés aux risques professionnels en raison de leur manque d'expérience professionnelle et de leur méconnaissance de l'environnement dans lequel ils évoluent. Plus largement, les nouveaux embauchés, même s'ils disposent d'une expérience professionnelle, ne sont pas familiarisés avec leur environnement de travail, l'organisation de l'entreprise, les méthodes et outils déployés, ce qui peut être à l'origine d'accidents du travail.

La prévention des accidents du travail graves et mortels implique la mise en œuvre **d'actions spécifiques et prioritaires à destination des jeunes**, pour assurer l'effectivité de leur protection contre les risques professionnels, mais aussi pour inscrire durablement dans les parcours d'enseignements et les parcours professionnels une **culture de la prévention et de la maîtrise des risques**.

En savoir plus ➔ [La prévention des accidents du travail pour les jeunes et nouveaux embauchés - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

Accidents du travail graves et mortels : contre les accidents du travail graves et mortels, les récits d'accident représentent une source d'information riche et concrète pour faire connaître les causes et le déroulement d'accidents, et les moyens de prévention qui auraient dû être mis en place. À partir de cas concrets, et dans un objectif pédagogique, **des fiches thématiques** sont disponibles pour rappeler les mesures à mettre en œuvre et les outils à mobiliser pour prévenir les accidents du travail graves et mortels.

En effet, la plupart du temps, les accidents peuvent être évités grâce à **l'évaluation des risques et l'application de mesures de préventions** efficaces et organisationnelles qui sont simples et peu coûteuses à mettre en œuvre. Découvrez des clés pour assurer la sécurité des salariés face à des risques récurrents : **travaux en hauteur, chutes d'arbres, heurts avec des véhicules...**

En savoir plus ➔ [Fiches thématiques et récits d'accidents du travail mortels - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr)

CONDITIONS DE TRAVAIL

Prévention des conduites addictives : vous souhaitez progresser en matière de prévention des conduites addictives en milieu professionnel ? Bénéficiez d'un appui gratuit avec **Prev'Camp** (Prévention des conduites addictives en milieu professionnel), un dispositif du **réseau Anact-Aract** avec le soutien du Fonds de lutte contre les addictions.

L'objectif ? Combiner soutien aux personnes concernées, maintien en emploi et prévention collective durable. Vous seront proposés des ateliers de sensibilisation et d'échanges de pratiques, ainsi que des accompagnements collectifs pour mettre en place une démarche sur-mesure dans votre organisation.

En savoir plus ➔ [PASSEZ À L'ACTION POUR PRÉVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES \(aractidf.org\)](https://aractidf.org)



**PRÉVENIR LES
CONDUITES ADDICTIVES
EN MILIEU PROFESSIONNEL**



Soutenu par LE FOND DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS